

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2022 - 2026

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie à 5 ans « Ambition 2026 », l'Aéroport de Montpellier Méditerranée (AMM) met en avant une volonté forte de **renforcer les engagements environnementaux et sociétaux.** « Ambition 2026 » se déploie autour des 3 axes stratégiques suivants :

- Faire d'AMM un acteur majeur au service de son territoire,
- Améliorer la satisfaction de nos clients, collaborateurs et actionnaires,
- Pérenniser un développement durable et responsable.

Certifié ISO 14 001 depuis 2004, l'Aéroport fait preuve d'une attention permanente à la maîtrise de ses impacts sur l'environnement ; il a notamment mis en place :

- Une Centrale Photovoltaïque qui fait de l'Aéroport une plateforme à énergie positive,
- Des actions fortes visant à améliorer le quotidien des riverains de proximité: suppression de la voltige sur site, créneaux restrictifs les week-ends d'été pour les tours de piste écoles, limitation des mouvements aviation légère des acteurs basés, sensibilisations, rencontres avec les riverains ...
- Un suivi des émissions et de la qualité de l'air : campagnes, inventaires et modélisation,
- Une optimisation des consommations d'énergie, d'eau et de la valorisation de déchets,
- Une réflexion et des actions autour de la préservation du milieu naturel de proximité au travers de la faune, la flore, des eaux de surface.

L'énergie et le changement climatique sont des thématiques qui sont prioritaires, aussi l'Aéroport de Montpellier s'engage dès 2021 dans une démarche Airport Carbon Accreditation (ACA) afin de mettre en place un système de gestion de ses émissions de gaz à effet de serre.

AMM s'engage ainsi à :

Direction QRSE

- Obtenir l'Accreditation ACA 2 pour 2021, ACA 3 pour 2022 et ACA 3+ pour 2026,
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % exprimées en CO₂ à l'horizon 2026 par rapport à l'année de référence 2021 _ aib (sur Scopes 1 et 2 = Périmètre de maîtrise par AMM),
- Viser la Neutralité Carbone pour 2030 (compensation sur résiduel des Scopes 1 et 2).

Les émissions de CO₂ des Scopes 1 et 2 de l'Aéroport de Montpellier étant directement liées aux infrastructures et aux services mis à la disposition de ses clients et partenaires (bâtiments, production et distribution d'énergie, véhicules), AMM s'engage autour des trois axes suivants :

- Passer à 100% d'électricité renouvelable d'ici 2026 ;
- Mettre en œuvre des actions visant à réduire les consommations d'énergie ;
- Prioriser, autant que possible, l'achat de nouveaux véhicules électriques et hybrides lors du remplacement de la flotte de véhicules.

Des inventaires et actions en collaboration avec les partenaires de la plateforme seront également engagés dès 2022, dans le cadre de l'Accreditation ACA 3 qui englobe l'ensemble du périmètre Aéroportuaire (Scope 3).

Emmanuel BREHMER
Président du Directoire
Aéroport Montpellier Méditerranée

Maj 06/2022